RAPPORT DU DU CONSEIL COMMUNAL DU 25/03/26

Présents :
Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian
Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain
Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle,
Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise
Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Conseillers;
Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;
Excusées :
Madame Sylvie Garray, Madame Lise Thérer, Conseillères;

En vert, les votes.
En mauve, nos remarques.
En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans le procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

1. **Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel 2025 - Information
Pas de vote pour ce point
Point commenté par M. Ponthier, président du CPAS :

- Il mentionne la désignation de MP Labeye au sein du Conseil;
- Les services de cette commission sont particulièrement actifs en matière de conseils en énergie : information, aides, utilisation des compteurs à budget.
- Le rapport annuel a été approuvé à l'unanimité par le Conseil.

3. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle
Ce point a été approuvé à l'unanimité.
La prorogation est décidée en raison du non-respect des deadlines prévues dans la procédure

4. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Compte 2025 - Prorogation du délai de tutelle
Ce point a été approuvé à l'unanimité.
Idem

5. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Banneux - Modification Budgétaire 2026 N°1 – Approbation
Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 4 « abstentionS » (PS)

6. Intervention en faveur de la Fabrique d'église Saint-Léonard de Banneux - Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues – Décision
Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 4 « abstentions » (PS)

7. Redevance sur la vente de produits à l'Office du Tourisme - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

8. Engagement de la commune de Sprimont à l'atteinte des objectifs revus de la Convention des Maires : - 55 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.
Nous sommes aujourd'hui appelés à formaliser l'engagement de notre commune dans le cadre de la subvention POLLEC 2022 RH. Sur le papier, les chiffres imposent le respect : -55 % de gaz à effet de serre d'ici 2030, et une marche forcée vers la neutralité carbone en 2050.
Pourtant, permettez-nous de relever une dissonance cognitive qui ne manquera pas d'interpeller les citoyens attentifs.
D'un côté, le MR affiche une adhésion sans faille aux doctrines néo-libérales de croissance infinie. On prône le grand large, la puissance militaire et la dérégulation des marchés. Mais de l'autre, vous signez un pacte qui est l'antithèse même de ce modèle : la Convention des Maires.
Quelle est l'incohérence ?
Le paradoxe des moyens : Comment concilier une politique qui favorise le "toujours plus" et la consommation mondiale avec des objectifs de réduction d'émissions aussi drastiques ? Peut-on être "atlantiste" dans ses convictions géopolitiques tout en acceptant des contraintes environnementales qui nécessitent, au niveau local, une forme de sobriété planifiée ?
Est-ce une réelle conversion écologique du MR sprimontois, ou de l'opportunisme de gestion ?
Réduire nos émissions de 80 %, ce n'est pas un simple ajustement technique ; c'est un changement de paradigme.
Monsieur le Bourgmestre, nous acterons ce renouvellement d'engagement. Mais nous serons vigilants car on a un peu l'impression que vous voulez monter dans le train de l'écologie, mais uniquement parce que le billet est gratuit et qu'il y a une prime à l'embarquement.
Entre la signature d'une convention pour obtenir des subventions et la mise en œuvre de politiques pour sauver la planète qui bousculent votre dogme libéral, il y a un fossé que seule une réelle volonté politique pourra combler.
Nous vous remercions.

9. Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2025 - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Représentation de la Commune au sein de l'Organe d'Administration de L'Agence immobilière sociale OVA – Désignation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.
La mission est confiée à Françoise Grignard (Apparentement Les Engagés).

12. Modification de voirie rue de l'Etoile (CV n°81) - Approbation
Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstentions » (MCS)
Cela fait plusieurs années que le MCS déplore les cessions "gratuites" pour diverses raisons, et notamment le coût conséquent pour le candidat bâtisseur.
Si ces cessions gratuites sont consenties pour l'utilité publique (élargir la route), alors c'est une expropriation qui ne veut pas porter son nom pour éviter de payer. Forcer un propriétaire à réduire la surface de son jardin de 2 mètres sur toute sa longueur, c'est modifier radicalement la valeur de son bien sans aucune compensation.
Monsieur le Bourgmestre, en imposant cette "simple" formalité, vous demandez en réalité au citoyen de faire un chèque en blanc de 10 000 € et plus (terrain + frais) à la collectivité avant même d'avoir posé la première brique de sa maison. Est-ce là votre vision de l'accueil des jeunes ménages à Sprimont ? »

13. Sentier vicinal n°214 : Convention sous seing privé relative à une autorisation de travaux et à une renonciation au droit d'accession - Approbation.
Ce point a été approuvé avec 22 voix « pour » et 1 « abstention » (MR)

14. Règlement complémentaire de police – Limitation d'accès rue du Doyard – Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.
Est-ce possible de mettre une signalisation au pied des Forges - une au carrefour du Voué - une à l'entrée du Doyard

15. Marché conjoint de Fournitures - Accord-cadre pour la fourniture de matériaux de construction 2026-2028 - Approbation
Ce point a été approuvé à l'unanimité.

16. Marché de Fournitures - Achats de trois camionnettes pour le service travaux – Approbation
Ce point a été approuvé avec 10 voix « pour » et 5 « abstentions » (PS et Indépendants)

17. Personnel communal - Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31.12.2025 – Information
Pas de vote pour ce point

Questions orales d'actualité

MCS demande si le Collège est informé d'un problème d'alimentation en eau dans le quartier des Hadrènes.
Le Collège confirme que oui. La SWDE et RESA ont été interpellés à plusieurs reprises à ce sujet depuis plusieurs années. Cela est finalement dû à un souci électrique. RESA réalisant actuellement d'importants travaux, cela devrait être solutionné prochainement.

MCS demande s'il serait possible de placer un miroir en face du n° 25 du Ry de Mosbeux.

Le Collège répond que s'agissant d'une voirie régionale, la demande doit être réalisée auprès du SPW Routes. La Commune ne place en effet pas d'initiative ce type d'élément sur une voirie qui ne lui appartient pas. Si le demandeur fait sa demande par mail, M. le Bourgmestre précise qu'il peut le mettre en copie et qu'il ne manquera pas d'en parler également au responsable du SPW Routes lorsqu'il le verra.

MCS demande quand une réponse sera communiquée quant à l'avenir du plan Habitat Permanent.
Le Collège répond que ce sera au plus tard pour le mois de juin puisque le rapport d'activités devra être présenté au Conseil communal pour être ensuite remis à la Région wallonne avant la fin du mois de juin.